

# Santé et Sécurité en Milieu Professionnel

## Guide complet pour les employeurs et représentants du personnel

Ce guide présente les obligations légales, les acteurs clés et les meilleures pratiques pour assurer un environnement de travail sain et sécurisé, conformément à la réglementation française.



# Sommaire

## Obligations légales

Cadre juridique et responsabilités des employeurs et salariés

## Suivi médical

Visites obligatoires et examens complémentaires

## Acteurs de la santé-sécurité

Interlocuteurs internes et externes

## Risques professionnels

Identification, évaluation et prévention

## Atteintes à la santé

Accidents du travail, maladies professionnelles et procédures associées

Notre présentation vous guidera à travers ces aspects essentiels de la santé et sécurité au travail, avec des conseils pratiques pour leur mise en œuvre.

# Obligations Légales en Matière de Santé et Sécurité

## Obligations de l'employeur

Selon l'Article L.4121-1 du Code du travail, l'employeur doit :

- Mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité
- Protéger la santé physique et mentale des salariés
- S'adapter à l'évolution des conditions de travail
- Informer clairement les salariés des risques (Art. R.4141-2)
- Former régulièrement le personnel aux procédures de sécurité

## Obligations du salarié

Selon l'Article L.4122-1 du Code du travail :

- Veiller à sa propre sécurité et à celle des autres collaborateurs
- Respecter les consignes de sécurité établies
- Signaler toute situation dangereuse
- Participer activement aux formations de sécurité
- Utiliser correctement les équipements de protection

 Ces obligations s'appliquent dans la limite de la formation reçue et des moyens mis à disposition par l'employeur.



# Suivi Médical des Salariés

## Visite d'Information et de Prévention (VIP)

- Obligatoire dans les deux mois suivant l'embauche
- Avant la prise de poste pour les mineurs
- Évalue l'état de santé général du salarié
- Informe sur les risques spécifiques au poste

## Suivi Individuel Renforcé (SIR)

- Pour les postes à risques particuliers
- Examen médical d'aptitude avant la prise de poste
- Renouvelé périodiquement (généralement tous les 4 ans)
- Visite intermédiaire tous les 2 ans

## Modalités pratiques

- Temps considéré comme travail effectif
- Rémunéré normalement
- Sans frais pour le salarié
- Possibilité de visite à la demande

L'employeur doit veiller à la santé de chaque salarié tout au long de sa carrière professionnelle.

# Les Acteurs de la Santé et Sécurité au Travail

## Interlocuteurs internes

### **CSE (Comité Social et Économique)**

Obligatoire dès 11 salariés, examine les questions de santé, sécurité et conditions de travail

### **Responsable sécurité**

Désigné selon la taille de l'entreprise, coordonne les actions de prévention

### **Infirmier(ère) en santé au travail**

Obligatoire à partir de 200 salariés (industrie) ou 500 (tertiaire)

### **SST (Sauveteur Secouriste du Travail)**

Salarié formé aux gestes de premiers secours et à la prévention

## Interlocuteurs externes

### **Service de santé au travail**

Organise les visites médicales et contribue à la prévention des risques professionnels

### **Inspection du travail**

Contrôle l'application du droit du travail et conseille employeurs et salariés

### **CARSAT**

Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail : accompagne les entreprises dans la prévention

### **ANACT**

Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail : fournit des ressources et outils

# Les Atteintes à la Santé Liées au Travail



## Accident du travail

Tout accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, quel que soit le lieu ou la cause, dès lors qu'il touche un salarié pendant l'exercice de ses fonctions.



## Accident de trajet

Survient lors du déplacement direct entre le domicile et le lieu de travail, ou entre le lieu de travail et le lieu de restauration, avec possibilité d'arrêts nécessaires (ex: école).



## Maladie professionnelle

Affection résultant d'une exposition prolongée à un risque professionnel, figurant dans un tableau officiel ou reconnue comme étant directement liée au travail.

**⚠ Obligation de déclaration :** L'employeur doit déclarer tout accident du travail dans les 48 heures. Le salarié doit informer l'employeur dans les 24 heures suivant l'accident.

Ces situations donnent droit à une prise en charge spécifique par la Sécurité Sociale et peuvent entraîner des obligations de prévention renforcées pour l'employeur.

# Les Principaux Risques en Entreprise

## Incendie

Vérifier régulièrement les installations, former le personnel aux procédures d'évacuation, maintenir les issues de secours dégagées

## Risque électrique

Assurer la conformité des installations, contrôler périodiquement, former aux dangers électriques

## Travail en hauteur

Équipements adaptés, formation spécifique, vérification régulière des protections collectives

## Engins mobiles

Autorisation de conduite, maintenance régulière, circulation sécurisée

## Manutentions

Formation gestes et postures, aides mécaniques, organisation du travail adaptée

Chaque risque doit faire l'objet d'une évaluation spécifique dans le Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER), obligatoire pour toute entreprise.

# Les Risques Psychosociaux



## Principaux facteurs de risques

- **Surcharge de travail** - Volume excessif ou délais trop courts
- **Manque d'autonomie** - Absence de marge de manœuvre
- **Tensions relationnelles** - Conflits, harcèlement, agressions
- **Insécurité professionnelle** - Précarité, changements fréquents
- **Exigences émotionnelles** - Contact avec la souffrance, agressivité
- **Conflits de valeurs** - Divergence entre éthique personnelle et exigences du travail

⊗ L'employeur a l'obligation de prévenir ces risques psychosociaux au même titre que les risques physiques (Article L.4121-1 du Code du travail).

# Document Unique d'Évaluation des Risques

01

## Identification des risques

Recenser tous les dangers potentiels dans l'entreprise, par unité de travail

02

## Évaluation et hiérarchisation

Estimer la gravité et la probabilité de chaque risque pour déterminer les priorités

03

## Plan d'action

Définir des mesures de prévention adaptées à chaque risque identifié

04

## Mise en œuvre

Appliquer les actions planifiées en impliquant tous les acteurs concernés

05

## Suivi et mise à jour

Évaluer l'efficacité des mesures et actualiser le document au moins annuellement

**Le DUER est obligatoire pour toutes les entreprises dès le premier salarié (Article R.4121-1).** Sa non-réalisation peut entraîner une amende de 1 500 € (3 000 € en cas de récidive).

# Points clés à retenir

## Approche préventive

La prévention doit être privilégiée à la réparation - agir en amont des risques

## Responsabilité partagée

Employeurs et salariés ont chacun des obligations complémentaires

## Évaluation continue

La démarche de santé-sécurité doit être dynamique et régulièrement mise à jour

## Documentation rigoureuse

Traçabilité des actions et évaluations dans le DUER et autres registres

## Pour une entreprise performante et responsable

La santé et la sécurité ne sont pas seulement des obligations légales, mais aussi des leviers de **performance économique** et de **responsabilité sociale**.

Investir dans la prévention, c'est réduire l'absentéisme, améliorer le climat social, renforcer l'engagement des collaborateurs et valoriser l'image de l'entreprise.